

**Communauté d'agglomération  
La Riviera du Levant**

---

**Conseil communautaire du Jeudi 18 Juin 2020**

**DELIBERATION N° 2020-CC-3S-DBR-12**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

---

Le Gosier, l'an deux mille dix-neuf, le 18 Juin 2020,  
Sur Convocation en date du 12 Juin 2020  
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

**Mme Nadia CELINI ayant été désigné secrétaire de séance,**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42**

**Conseillers présents : 23**

**Conseillers représentés : 1**

**PRESENTS** : MM. Christian BAPTISTE - Francs BAPTISTE – Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD – Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI – M. José SEVERIEN – Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Valérie HUGUES - Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

**EXCUSES** : Mmes Félicienne GANTOIS – Sylvia LAPTES (Procuration à Christian BAPTISTE) – Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL.

**ABSENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND (Démissionnaire) - M. Lucien GALVANI – Mme Michelle MAXO – M. Duniere AGLAS - Mme Diana PERRAN – MM. Jean FAHRASMANE – Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

**Vu** la délibération n° 2020-CC-3S-DBR-10 du Conseil communautaire du 18 Juin 2020 portant examen et approbation du Compte de gestion 2019 ;

**Vu** la délibération n° 2020-CC-3S-DBR-11 du Conseil communautaire du 18 Juin 2020 portant examen et approbation du Compte administratif 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission Finances réunie le 11 Juin ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Entendu le rapport de M. Le Vice-Président Philippe TROUPE et après en avoir débattu**

**1. LE CADRE JURIDIQUE :**

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit que les résultats soient définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Une délibération est ensuite proposée à l'assemblée délibérante afin d'affecter le résultat de fonctionnement de N-1.

Cette affectation s'effectue dans les conditions suivantes (les RAR sont inclus) :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité au financement des dépenses d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en fonctionnement (article 002), soit en section d'investissement (article 1068)

En cas de résultat positif en section de fonctionnement et de solde d'exécution positif en investissement, les sommes peuvent être inscrites respectivement dans les sections correspondantes.

## 2. DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le résultat d'investissement RAR inclus est de - 428 270,52€, décomposé comme suit :

- Le résultat de la section d'investissement :
  - Résultat de la section d'investissement : -2 012 410,07€
  - Solde des RAR (restes à réaliser): +1 584 139,55€
- Le résultat de fonctionnement est de + 7 031 004,86€

## 3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2019 selon les modalités suivantes :

- Article 1068 : 450 000,00€
- Article 002 : 6 581 004,86€

**Avis favorable de la commission Finances Ressources Humaines du 11 Juin 2020,**

**Par 23 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

### DELIBERE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Affecte le résultat de l'exercice 2019, comme suit :

- Article 1068 : 450 000,00€
- Article 002 : 6 581 004,86€

**ARTICLE 2** : D'autoriser en conséquence Monsieur le Directeur Général des Services Adjoint à s'assurer de l'application de la présente décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré à Gosier, le 18 Juin 2020**

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le

Et publication ou notification le

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Vice-Président,**

**Christian BARTISTE**

